



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des jeunes sans affectation dans l'enseignement supérieur

Question écrite n° 41365

Texte de la question

Mme Laurence Trastour-Isnart interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la situation des 90 089 jeunes sans affectation sur la plateforme Parcoursup. Le 16 juillet 2021 marquait la date de fin de la phase principale d'admission au sein des universités et des grandes écoles de l'enseignement supérieur pour les lycéens inscrits sur la plateforme Parcoursup. À cette date, 90 089 jeunes n'avaient toujours pas d'affectation dans un établissement. Depuis, aucune information sur leur situation actuelle n'a été communiquée. Cette année encore, Parcoursup n'a pas fait preuve d'une réelle transparence sur les critères de sélection des futurs étudiants et aucune évolution des admissions n'a été publiée en temps réel par le ministère de l'enseignement supérieur. Pourtant, les syndicats étudiants le demandent très largement. L'importance des critères tels que le parcours du lycéen, ses résultats scolaires, son lieu de vie ou encore sa « fiche avenir » est impossible à jauger. Par ailleurs, aucune communication n'est donnée sur l'avancement de la procédure complémentaire qui s'est terminée le 16 septembre 2021. Il s'agit pourtant d'un dispositif visant à trouver des solutions aux jeunes sans proposition d'admission. Alors que l'année universitaire débute, il est demandé à Mme la ministre de publier des données claires sur la situation des 90 089 lycéens qui étaient sans inscription à la fin de la phase principale. En outre, elle lui demande de préciser les évolutions à venir pour rendre la plateforme Parcoursup plus transparente sur ses critères de sélection, son efficacité et l'évolution des affectations en temps réel.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Trastour-Isnart](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41365

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 septembre 2021](#), page 7096

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)